

Rapport sur les plans et les priorités

**Conseil de la
radiodiffusion et des
télécommunications
canadiennes**

2015–2016

L'honorable Shelly Glover, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président et premier dirigeant du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications
canadiennes, 2015

N° de catalogue BC9-12/2015F-PDF
ISSN 2292-3454

Table des matières

Message de la ministre	1
Message du président et premier dirigeant	2
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation.....	3
Profil de l'organisation.....	3
Contexte organisationnel.....	4
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	14
Tendances relatives aux dépenses du ministère	15
Budget des dépenses par crédit voté	16
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	17
Résultat stratégique : <i>Les Canadiens ont accès à un système de communication de calibre mondial</i>	17
Programme 1.1 : Création de contenu canadien	17
Sous-programme 1.1.1 : Contenu canadien diversifié	18
Sous-programme 1.1.2 : Contenu canadien attrayant	19
Programme 1.2 : Connexion au système de communication.....	20
Sous-programme 1.2.1 : Services de communications de qualité	21
Sous-sous-programme 1.2.2 : Services de communications abordables .	23
Programme 1.3 : Protection au sein du système de communication	24
Sous-programme 1.3.1 : Services de communications qui renforcent la sécurité	25
Sous-programme 1.3.2 : Communications commerciales non sollicitées .	26
Services internes.....	28
Section III : Renseignements supplémentaires	31
État des résultats prospectif	31
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	32
Dépenses fiscales et évaluations	33
Section IV : Coordonnées de l'organisation.....	35
Annexe : Définitions	37
Notes de fin de document	41

Message de la ministre

Chaque année, le ministère du Patrimoine canadien et les organismes du portefeuille, dont le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), exécutent leur mandat avec diligence et efficacité pour que tous les Canadiens puissent profiter du riche milieu artistique, culturel et patrimonial canadien. Ils stimulent l'innovation, tout en mettant nos langues officielles et notre histoire en valeur. Alors que nous nous préparons à célébrer les 150 ans de la Confédération en 2017, nous soulignerons cette année plusieurs anniversaires importants, dont le 50^e anniversaire du drapeau national et le 200^e anniversaire de sir John A. Macdonald, le tout premier premier ministre du Canada. L'occasion est belle de saluer l'engagement des organismes du portefeuille à faire du Canada un pays fier de son passé et prêt à relever les défis à venir.



En 2015-2016, le CRTC mettra en œuvre des décisions découlant des consultations qu'il a tenues auprès des Canadiens afin de mieux connaître leurs besoins en matière de radiodiffusion et de télécommunications, notamment dans le cadre de l'initiative Parlons télé : une conversation avec les Canadiens. Ces décisions profiteront aux Canadiens, qui auront entre autres plus de choix dans le domaine des services de télévision. De plus, les décisions du CRTC feront en sorte que le système de télévision encourage la création d'un contenu captivant et diversifié produit par des Canadiens, tout en leur donnant des outils pour faire des choix éclairés.

Le CRTC veillera également au respect des nouvelles dispositions de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*. Parmi ces dispositions se trouve celle interdisant à toute personne qui exploite une entreprise de radiodiffusion ou qui fournit des services de télécommunication d'imposer des frais à un abonné pour l'obtention de factures papier.

À titre de ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, je suis ravie de présenter aux Canadiens le *Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016* préparé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. J'invite tous ceux et celles qui désirent avoir un aperçu des responsabilités, des priorités et des activités du CRTC à prendre connaissance de ce rapport.

L'honorable Shelly Glover, C.P., députée

Message du président et premier dirigeant

C'est avec plaisir que je présente le *Rapport sur les plans et priorités* du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour l'année 2015-2016. On y décrit les principales activités qu'entreprendra le Conseil au cours du présent exercice pour rester fidèle à sa mission de s'assurer que les Canadiens aient accès à un système de communication de calibre mondial.



Pendant l'automne 2014, le CRTC a tenu trois audiences publiques d'envergure portant sur l'avenir des services Internet, des services sans fil et de la télévision au Canada. Le fil conducteur de ces trois audiences est que les Canadiens puissent profiter d'un système qui leur donne accès à du contenu captivant et à un choix de services novateurs, et ce, peu importe où ils demeurent au Canada. Au cours de l'exercice 2015-2016, nous continuerons d'annoncer nos décisions relatives à ces audiences et nous examinerons la politique sur la télévision communautaire.

De plus, le CRTC veillera à améliorer la sécurité et les intérêts des Canadiens au sein du système de communication. En effet, nous continuerons de promouvoir et assurer la conformité aux règles sur le télémarketing et à la Loi canadienne anti-pourriel. Nous poursuivrons également nos efforts afin de mettre en œuvre le nouveau registre de communication avec les électeurs et de faire la promotion des nouvelles exigences en prévision de la prochaine campagne électorale fédérale.

Enfin, en adoptant la Loi C-43, le Parlement a confié au CRTC de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités. En particulier, le CRTC peut maintenant avoir recours aux sanctions pécuniaires en vue de promouvoir la conformité à toute entreprise qui voudrait contrevenir à la *Loi sur les télécommunications* ou à nos règlements connexes. Ce pouvoir nous permettra de promouvoir la concurrence ainsi que les intérêts des Canadiens au sein du système de communication.

Jean-Pierre Blais
Président et premier dirigeant

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Shelly Glover, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Premier dirigeant : Jean-Pierre Blais, président et premier dirigeant

Portefeuille ministériel : Patrimoine canadien

Année d'incorporation ou de création : 1968

Principaux instruments habilitants :

[Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes](#)ⁱ;

[Loi sur Bell Canada](#)ⁱⁱ;

[Loi sur la radiodiffusion](#)ⁱⁱⁱ;

[Loi sur les télécommunications](#)^{iv};

[Loi électorale du Canada](#)^v;

[Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications](#)^{vi}, appelée ci-après « Loi canadienne anti-pourriel » ou « LCAP » dans ce document.

Contexte organisationnel

Raison d’être et responsabilités

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un tribunal administratif chargé de réglementer et de surveiller les systèmes de radiodiffusion et de télécommunications canadiens dans l’intérêt du public, en plus de protéger la vie privée et d’assurer la sécurité des Canadiens.

Les principales responsabilités du CRTC comprennent notamment ce qui suit :

Politiques réglementaires, mise en œuvre des lois et réglementation

- Élaborer des politiques réglementaires pour le système de communication canadien;
- Approuver les fusions, les acquisitions et les changements de propriété des entreprises de radiodiffusion;
- Approuver les tarifs et les ententes concernant certains services de télécommunication;
- Attribuer, renouveler et modifier les licences des entreprises de radiodiffusion, de distribution et de programmation;
- Régler les différends liés à la concurrence.

Sensibilisation et engagement auprès des intervenants et des Canadiens

- Consulter et informer les Canadiens;
- Répondre aux demandes de renseignements et aux plaintes des Canadiens;
- Collaborer avec les partenaires canadiens et internationaux dans les dossiers;
- Favoriser la coréglementation et l’autoréglementation de l’industrie au moyen de consultations, de comités et de groupes de travail.

Surveillance, conformité et application de la loi

- Surveiller le système canadien de communication et produire des rapports à son sujet;
- Promouvoir le respect des lois, des règlements et des règles, dont les *Règles sur les télécommunications non sollicitées*, la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP) et le Registre de communication avec les électeurs, et garantir la conformité.

De plus, le CRTC met à jour annuellement un [plan triennal](#)^{vii} qui détaille les activités prévues sous ses quatre jalons, soit créer, brancher et protéger, ainsi que l’excellence en gestion.

Le CRTC s’acquitte de ses responsabilités en priorisant les Canadiens en tant que citoyens, créateurs et consommateurs. Le système de communication du Canada continue d’évoluer de manière complexe et dynamique, sans compter qu’il occupe une place de plus en plus importante dans la vie des Canadiens.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

- 1 Résultat stratégique :** Les Canadiens ont accès à un système de communication de calibre mondial
 - 1.1 Programme :** Création de contenu canadien
 - 1.1.1 Sous-programme :** Contenu canadien diversifié
 - 1.1.2 Sous-programme :** Contenu canadien attrayant
 - 1.2 Programme :** Connexion au système de communication
 - 1.2.1 Sous-programme :** Services de communications de qualité
 - 1.2.2 Sous-programme :** Services de communications abordables
 - 1.3 Programme :** Protection au sein du système de communication
 - 1.3.1 Sous-programme :** Services de communications qui renforcent la sécurité
 - 1.3.2 Sous-programme :** Communications commerciales non sollicitées

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type ¹	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Moderniser le cadre de réglementation du système canadien de radiodiffusion	Priorité déjà établie	Création de contenu canadien
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>Le CRTC a le mandat législatif de réglementer et de surveiller le système de radiodiffusion au Canada. La programmation télévisuelle et radiophonique offerte par le système de radiodiffusion est importante pour les Canadiens en tant que source de nouvelles et d'information, pour les divertir, les éclairer et leur fournir une expérience culturelle et sociale commune. En cette ère des technologies numériques, marquée par une abondance d'émissions régulières et sur demande offertes sur une vaste gamme de plateformes (p. ex., câble, satellite, Internet et dispositifs mobiles), le système devrait continuer d'offrir des émissions diversifiées et captivantes. L'approche du CRTC en matière de réglementation du système de radiodiffusion nécessite un examen pour s'assurer qu'il suit le rythme des changements de l'industrie et des besoins en évolution des Canadiens en tant que consommateurs, créateurs et citoyens, et ce, pour les années à venir.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <p>Pour appuyer la modernisation du cadre réglementaire du système canadien de radiodiffusion, le CRTC va :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer, examiner et mettre à jour des politiques réglementaires de radiodiffusion en recourant à des processus publics tenant compte du vaste éventail d'intérêts et de besoins de la population diversifiée du Canada, y compris les personnes handicapées et celles qui vivent dans des collectivités de langue officielle en situation minoritaire; • continuer de fixer des conditions et de délivrer des licences aux entreprises de distribution de radiodiffusion qui veulent exercer leurs activités au Canada; • continuer de surveiller le secteur de la radiodiffusion et de produire des rapports connexes pour vérifier si les politiques de réglementation demeurent efficaces. 		

1. Les types de priorités sont définis comme suit : priorité déjà établie - établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport; priorité permanente - établie au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; et nouvelle priorité - établie au cours de l'exercice visé par le RPP.

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Améliorer l'accès à des services de communication évolués et concurrentiels	Priorité déjà établie	Connexion au système de communication
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>Le système de communication du Canada permet aux Canadiens de participer à la vie démocratique, économique, sociale et culturelle de leur pays, de leur région, de leur province et de leur communauté. Pour les entreprises canadiennes, le système de communication est un élément clé afin de desservir leurs clients et pour aider leurs employés à travailler de manière plus productive. Une saine concurrence entre les divers fournisseurs de services s'impose dans tout le pays pour que les Canadiens, y compris ceux vivant en région rurale et éloignée, ainsi que ceux qui ont des handicaps, aient accès à un système de communication de calibre mondial. Guidé par son mandat législatif, le CRTC réglemente, lorsque les forces du marché ne suffisent pas à produire, promouvoir et maintenir un marché des services de télécommunication concurrentiel. Parmi les mesures réglementaires prises, mentionnons celle où il exige des grandes entreprises de téléphonie titulaires et de câblodistribution qu'elles fournissent des services de télécommunication essentiels de gros à leurs concurrents, de manière à encourager des investissements et une innovation soutenus, ainsi que pour offrir davantage de choix aux consommateurs canadiens.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <p>Pour appuyer un meilleur accès à des services de communication évolués et concurrentiels, le CRTC va :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer, examiner et mettre à jour des politiques réglementaires en recourant à des processus publics tenant compte du vaste éventail d'intérêts et de besoins, incluant ceux des Canadiens vivant dans les régions rurales et éloignées et des personnes handicapées; • répondre aux demandes d'entités visant à régler des litiges en matière de concurrence, à approuver des tarifs et à réviser des décisions; • continuer de surveiller le secteur des télécommunications et de produire des rapports connexes pour vérifier si les politiques de réglementation demeurent efficaces. 		

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Renforcer la sécurité des Canadiens au sein du système de communication	Priorité déjà établie	Protection au sein du système de communication
Description		
<p>Pourquoi s’agit-il d’une priorité?</p> <p>Les Canadiens font de plus en plus appel aux services de communication numériques. L’utilisation de ces services améliore la vie des Canadiens, par exemple : les services numériques peuvent accroître la sécurité des Canadiens en leur donnant accès aux services d’urgence et en les avertissant au moment opportun des dangers imminents. Cependant, elle les rend aussi vulnérables aux communications non sollicitées qui pourraient violer leur vie privée ou les dissuader de participer à l’économie numérique. Ces communications comprennent les appels de télémarketing, les messages électroniques commerciaux non sollicités, la modification ou la transmission non autorisée de données, ainsi que l’installation de programmes informatiques. De plus, il est essentiel au processus démocratique de prévenir que les Canadiens ne soient victimes d’appels frauduleux ou trompeurs dans le contexte des élections fédérales.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <p>Pour renforcer la sécurité des Canadiens au sein du système de communication, le CRTC va :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivre la mise en place du Registre de communication avec les électeurs; • encourager le respect et la mise en application de la <i>Loi canadienne anti-pourriel</i> (LCAP); des <i>Règles sur les télécommunications non sollicitées</i>, ainsi que du Registre de communication avec les électeurs, en enquêtant sur les cas de non-conformité et en prenant des mesures en cas de violation; • poursuivre la collaboration avec l’industrie, le milieu universitaire ainsi que les partenaires nationaux et internationaux afin de trouver des solutions techniques et politiques aux nouveaux défis, incluant la mystification de l’identification de l’appelant; • continuer d’améliorer le rendement du système de services d’urgence 9-1-1. 		

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Mettre sur pied une organisation à rendement élevé	Priorité déjà établie	Services internes
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>Une organisation à rendement élevé permettra au CRTC d'atteindre l'excellence dans tous ses objectifs. Conformément à l'accent mis par le gouvernement du Canada sur les économies, le CRTC orientera ses ressources en fonction de l'atteinte de meilleurs résultats pour les Canadiens et de la mise en œuvre de services et de processus opérationnels plus efficaces et efficaces.</p> <p>Le CRTC met en œuvre une approche plus cohérente et plus exhaustive en ce qui concerne le rendement et la productivité, en promouvant des niveaux élevés d'engagement, et en créant des occasions d'apprentissage susceptibles d'aider les employés à réaliser leur plein potentiel.</p> <p>Étant donné l'importance de l'effectif du CRTC lorsqu'il s'agit de remplir les engagements de l'organisation en matière de priorités, créer un environnement de travail sain et enrichissant tout en maintenant une main-d'œuvre qualifiée et productive et en maximisant l'efficacité sera la clé de la réussite du Conseil dans les années à venir.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <p>Pour mettre sur pied une organisation à rendement élevé, le CRTC va :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'intégration des ressources financières et humaines, la mesure du rendement, l'intendance, la responsabilité et les pratiques de planification opérationnelle; • continuer de moderniser les pratiques de gestion de l'information; • continuer d'améliorer la gestion du rendement et l'engagement des employés; • améliorer la planification de la relève et la transmission des connaissances; • continuer de s'aligner sur les priorités et les initiatives établies dans les programmes d'efficacité et d'efficacité du gouvernement du Canada; • continuer de fournir au personnel du CRTC et aux conseillers les outils de travail dont ils ont besoin pour demeurer efficaces et mobiliser les Canadiens; • poursuivre l'amélioration des services offerts aux Canadiens sur le Web. 		

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes
<p>Distribution et consommation fragmentées du contenu de radiodiffusion et des services de communication</p> <p>Comme l'évolution technologique constante permet la création rapide de nouveaux services de communication à l'échelle mondiale, il est possible que le CRTC ait de la difficulté à remplir les objectifs qui lui sont imposés par la loi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le CRTC continuera de surveiller et d'analyser de manière stratégique les conditions du marché et les progrès technologiques afin de favoriser ainsi les politiques de réglementation. • Le CRTC participera à un dialogue continu avec les Canadiens, les créateurs, ainsi que les fournisseurs de services dans le but de cerner et d'analyser les tendances. • Le CRTC continuera de collaborer avec les intervenants externes à la promotion des émissions créées par des Canadiens. 	Tous les programmes
<p>Horizon inexploré des services de communication</p> <p>La dépendance des Canadiens à l'endroit des services de communication augmente rapidement. Comme la nature de ces services ne cesse d'évoluer et que les problèmes qui voient le jour sont compliqués, il se peut que les politiques et les règlements du CRTC ne puissent répondre aux besoins des Canadiens de manière efficace ou au moment opportun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le CRTC mènera continuellement des recherches et des analyses pour cerner les lacunes, les défis, les tendances et les enjeux afin d'élaborer des politiques et des dispositions réglementaires pour répondre en temps opportun à ces questions. • Le CRTC mettra en application des stratégies de consultation auprès des principaux intervenants externes afin de surveiller l'évolution des tendances qui influent sur les politiques et la réglementation et pour en discuter. 	Tous les programmes
<p>Ressources humaines</p> <p>Comme l'effectif du CRTC change rapidement (notamment de nouveaux employés et des employés admissibles à la retraite), il existe un risque que le CRTC n'ait pas un effectif bien formé et bien dirigé pour contribuer de manière fructueuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le CRTC continuera de mener ses activités de planification stratégique des ressources humaines, y compris la gestion des talents, la formation et l'apprentissage et, enfin, la planification de la relève. • Le CRTC examinera et surveillera de manière continue 	Tous les programmes

à l'atteinte des objectifs de l'organisation.	l'efficacité de ses plans de ressources humaines.	
---	---	--

Distribution et consommation fragmentées du contenu de radiodiffusion et des services de communication

Dans ce milieu marqué par la fragmentation des plateformes de radiodiffusion et de télécommunications, le CRTC continue d'envisager de nouvelles approches afin de respecter les objectifs stratégiques prévus par la loi. La disponibilité croissante de contenu en ligne et à la demande influence les attentes et les habitudes de consommation des téléspectateurs. De plus, alors que l'évolution du système de télévision procure aux Canadiens de nouvelles façons de recevoir et de regarder les émissions, elle défie également les modèles économiques traditionnels de la télévision, ce qui compromet l'atteinte par le CRTC des objectifs stratégiques de la [Loi sur la radiodiffusion](#). Le recours accru aux nouvelles plateformes peut également représenter des obstacles pour le CRTC lorsqu'il s'agit d'assurer l'accès aux réseaux évolués et d'atteindre les objectifs stratégiques de la [Loi sur les télécommunications](#).

Horizon inexploré des services de communication

La technologie continue d'évoluer rapidement et les Canadiens ont de plus en plus recours aux services de communication. Le CRTC doit élaborer ses politiques et ses dispositions réglementaires au moment opportun, et ce, tout en répondant aux besoins des Canadiens. Par conséquent, le CRTC tient des consultations stratégiques avec les principaux intervenants et l'ensemble de la population pour veiller à ce que ses politiques et ses règlements répondent aux principaux enjeux.

Ressources humaines

Compte tenu de l'évolution rapide de l'effectif du CRTC, les gestionnaires sont de plus en plus contraints d'assumer les responsabilités du Conseil tout en dirigeant les employés dans l'initiative de renouvellement et en mettant en œuvre les plans d'action du CRTC en ressources humaines. Ces plans d'action comprennent des initiatives de gestion des talents, le programme de formation et d'apprentissage et la planification de la relève.

En adoptant une approche tournée vers l'avenir, le CRTC continuera d'offrir des rotations de postes structurées ainsi que des activités de formation et d'apprentissage structurées, ciblées et économiques afin de développer et de parfaire les compétences nécessaires. On effectuera une analyse des lacunes afin de déterminer la manière la plus efficace de répartir les ressources humaines au sein de l'organisation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	Budget principal des dépenses 2015-2016 (Note)	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Crédits votés et postes législatifs	12 256 890	12 256 890	11 424 237	11 424 237
Revenu net en vertu d'un crédit	47 624 947	47 624 947	48 284 360	48 284 360
Total budget de fonctionnement	59 881 837	59 881 837	59 708 597	59 708 597

Note: Le montant de 12 256 890 \$ présenté dans le budget principal des dépenses de 2015-16 est le budget total de fonctionnement du CRTC moins le revenu net en vertu d'un crédit.

Les dépenses prévues reflètent les dépenses budgétaires brutes, ce qui comprend les recettes disponibles, ainsi que les dépenses législatives destinées aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
456	456	456

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2012-2013
Programme 1 : Radiodiffusion canadienne	19 821 180
Programme 2 : Télécommunications canadiennes	21 286 180
Total partiel	41 107 360
Services internes - Total partiel	15 349 760
Total	56 457 120

Le CRTC a modifié son résultat stratégique et son architecture d'alignement des programmes pour l'exercice financier 2013-2014. D'autres changements ont été apportés pour l'exercice 2014-2015, de sorte que le CRTC est passé de trois à quatre programmes (incluant les Services internes).

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2013–2014	Dépenses prévisionnelles 2014–2015	Budget principal des dépenses 2015–2016 (Note)	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
Programme 1.1 : Création de contenu canadien	19 411 193	15 673 774	16 019 349	16 019 349	15 978 618	15 978 618
Programme 1.2 : Connexion au système de communication	23 620 843	18 718 607	18 998 630	18 998 630	18 949 898	18 949 898
Programme 1.3 : Protection au sein du système de communication	-	10 543 784	11 108 068	11 108 068	11 069 359	11 069 359
Total partiel	43 032 036	44 936 165	46 126 047	46 126 047	45 997 875	45 997 875
Services internes - Total partiel	14 539 502	14 406 258	13 755 790	13 755 790	13 710 722	13 710 722
Total	57 571 538	59 342 423	59 881 837	59 881 837	59 708 597	59 708 597

Note: Le total présenté dans cette colonne est le budget total de fonctionnement du CRTC qui comprend le revenu net en vertu d'un crédit de 47 624 947 \$ et le 12 256 890 \$ présenté dans le budget principal des dépenses de 2015-16. Les informations financières présentées dans la section II sont une ventilation par programme du budget total de fonctionnement du CRTC.

Les dépenses réelles et les dépenses prévues reflètent les dépenses budgétaires brutes, ce qui comprend les recettes disponibles, ainsi que les dépenses législatives destinées aux régimes d'avantages sociaux des employés.

À compter de l'exercice 2014-2015, le CRTC a créé un nouveau programme appelé « Protection au sein du système de communication ». Les fonds attribués à ce programme proviennent d'une réaffectation des ressources des programmes « Création de contenu canadien », « Connexion au système de communication » et « Services internes ». De plus amples informations et explications sur les dépenses d'une année à l'autre, les tendances au niveau des dépenses et les écarts sont présentés dans la section intitulée Tendances relatives aux dépenses du ministère.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le [cadre pangouvernemental](#)^{viii} (en dollars)

Résultats stratégiques	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
Les Canadiens ont accès à un système de communication de calibre mondial.	1.1 Création de contenu canadien	Affaires sociales	Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	16 019 349
	1.2 Connexion au système de communication	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	18 998 630
	1.3 : Protection au sein du système de communication	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	11 108 068

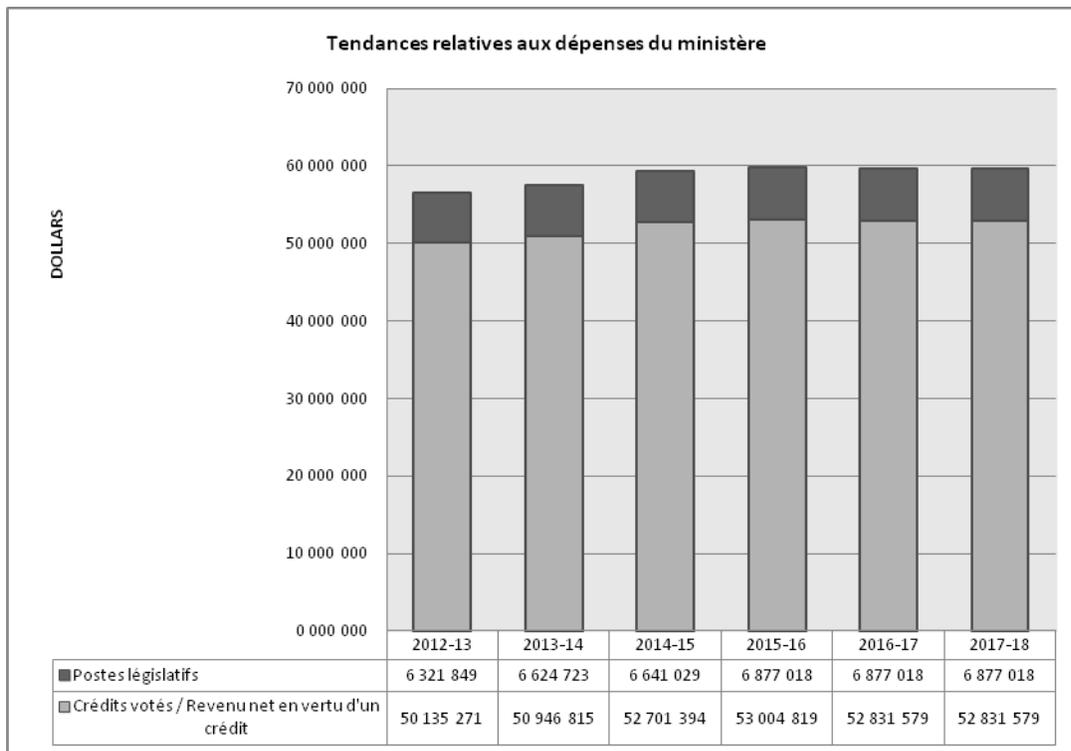
Total des dépenses prévues par secteurs de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	18 998 630
Affaires sociales	27 127 417
Affaires internationales	-
Affaires gouvernementales	-

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Au cours de l'exercice 2015-2016, le CRTC prévoit engager des dépenses de 59,9 millions de dollars afin d'atteindre les résultats escomptés relativement aux activités de programme et pour contribuer à son résultat stratégique.

Les chiffres ci-dessous nous montrent la tendance relative aux dépenses du CRTC au cours de la période de 2012-2013 à 2017-2018.



En 2012-2013, on lançait une initiative interne dans le but de revoir la structure organisationnelle et les priorités du CRTC afin d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts de fonctionnement. À la suite de cet examen, on a mis en place plusieurs mesures d'amélioration de l'efficacité qui ont contribué à réduire les niveaux de dépenses. Par exemple, les dépenses totales consacrées aux déplacements, à l'accueil et aux conférences ont diminué de 0,5 million de dollars (soit 36 %) par rapport aux dépenses de l'exercice précédent.

Comme prévu dans le Budget 2012, le CRTC a commencé à réaliser des économies de 0,4 million de dollars à compter de 2013-2014, ce qui se poursuivra au cours des exercices subséquents, grâce à des réductions de programmes liées à ses activités d'enquête et d'application de la loi prévues en vertu de la Loi canadienne anti-pourriel. Les dépenses globales consacrées aux déplacements, à l'accueil et aux conférences ont diminué de 0,2 million de dollars ou (20 %) par rapport aux dépenses de l'exercice 2012-2013. L'augmentation des dépenses totales pour cet exercice est essentiellement attribuable à l'augmentation des dépenses législatives destinées aux régimes d'avantages sociaux des employés et à la création d'un centre national de notification des pourriels.

En 2014-2015, l'augmentation prévue des dépenses totales résulte des augmentations combinées des dépenses touchant : a) le paiement de transition unique des arriérés de salaires; b) le paiement des ajustements à la rémunération en raison des conventions collectives ratifiées; c) les dépenses relatives aux activités d'application de la loi et de conformité liées à la Loi canadienne anti-pourriel, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014; ainsi que d) les dépenses liées à la mise en œuvre du programme de Registre de communication avec les électeurs.

Les dépenses pour la période de 2015-2016 à 2017-2018 correspondent aux niveaux de dépenses prévus et approuvés dans le Budget principal des dépenses.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits du CRTC, veuillez consulter le [Budget principal des dépenses 2015-2016 sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#)^{ix}.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : *Les Canadiens ont accès à un système de communication de calibre mondial*

Programme 1.1 : Création de contenu canadien

Description

Ce programme vise avant tout à garantir une richesse en matière de contenu canadien créé et offert à l'ensemble des Canadiens sur diverses plateformes. Par ses ordonnances, ses décisions, ses cadres d'attribution de licences et d'autres activités réglementaires, le CRTC encourage la création de diverses émissions qui traduisent les attitudes, les opinions, les idées, les valeurs et la créativité artistique des Canadiens. En exigeant que le système de communication offre du contenu canadien dans des émissions de divertissement ainsi que de l'information et des analyses concernant le Canada, le CRTC permet aux Canadiens de participer davantage à la vie démocratique et culturelle de leur pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015–2016	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
16 019 349	16 019 349	15 978 618	15 978 618

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2015–2016	2016–2017	2017–2018
119	119	119

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le système de radiodiffusion fournit aux Canadiens une riche gamme d'émissions canadiennes.	Dépenses totales liées à des projets d'émissions de télévision canadienne	2,6 milliards \$	31 mars

Faits saillants de la planification

Les décisions découlant de [Parlons télé : une conversation avec les Canadiens](#)^x, issues d'un vaste processus de consultations publiques, incluant une audience publique qui s'est tenue en

septembre 2014, permettront de définir un nouveau cadre pour l'avenir de la télévision au Canada, dont le CRTC entreprendra la mise en œuvre en 2015. Le CRTC tiendra des instances additionnelles afin de mettre en œuvre les différents volets de cette politique, incluant les modifications à apporter à divers règlements touchant la radiodiffusion.

Sous-programme 1.1.1 : Contenu canadien diversifié

Description

Comme on le mentionne dans la [Loi sur la radiodiffusion](#) et tel qu'indiqué dans ses processus d'attribution de licences de radiodiffusion et ses cadres de réglementation, le CRTC appuie la création d'une programmation canadienne diversifiée offrant à tous les Canadiens un juste équilibre entre les émissions d'information et les émissions de divertissement. Le CRTC veillera à ce que les émissions canadiennes soient offertes tant dans les langues officielles que dans les langues minoritaires. En ayant accès à plusieurs sources d'information locales, régionales, et nationales, les Canadiens seront mieux renseignés et pourront ainsi participer activement à la vie démocratique du pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
7 891 096	7 870 693	7 870 693

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
57	57	57

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Création et diffusion d'une vaste gamme d'émissions canadiennes	Pourcentage d'entreprises examinées qui respectent les exigences réglementaires en matière de diffusion d'émissions canadiennes	90 %	31 mars
	Pourcentage d'entreprises examinées qui respectent les exigences réglementaires en matière de dépenses et/ou de contribution à	90 %	31 mars

	des fonds ou des initiatives favorisant la création de contenu canadien		
--	---	--	--

Faits saillants de la planification

Le CRTC continuera de fixer des conditions pour s'assurer que les principes de la diversité de la propriété et de la programmation sont maintenus, tout en surveillant le secteur de la radiodiffusion et en produisant des rapports connexes. Dans ses décisions touchant l'initiative [Parlons télé : une conversation avec les Canadiens](#), le CRTC procédera à la mise en place d'outils qui feront en sorte qu'un vaste éventail d'émissions reflétant la diversité de la population canadienne (sur les plans linguistique, géographique, culturel et démographique) continuera d'être offert dans le système télévisuel canadien.

Sous-programme 1.1.2 : Contenu canadien attrayant

Description

En imposant des conditions aux radiodiffuseurs et aux entreprises de distribution, le CRTC veille à ce que les Canadiens aient accès à une programmation canadienne de haute qualité qui s'appuie sur de solides valeurs de production. Les dramatiques et les comédies canadiennes qui incarnent nos valeurs et nos attitudes séduiront les Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
8 128 253	8 107 925	8 107 925

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
62	62	62

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Création d'émissions canadiennes intéressantes de qualité	Pourcentage de l'écoute totale de la télévision consacrée aux émissions canadiennes	48 %	31 mars
	Pourcentage moyen de l'écoute radiophonique consacrée au contenu canadien	50 %	31 mars

Faits saillants de la planification

Le CRTC continuera de surveiller le secteur de la radiodiffusion et de produire des rapports à ce sujet en tenant des instances publiques, en analysant les plaintes reçues ainsi qu'en évaluant les rapports financiers et les rapports de programmation. Le CRTC s'assurera également que les entreprises de distribution de radiodiffusion offrent des choix d'émissions représentatifs de la population canadienne. De plus, le CRTC continuera d'exiger que les entreprises de distribution de radiodiffusion contribuent adéquatement à la création, à la production et à la diffusion d'un contenu canadien attrayant.

En 2015-2016, le CRTC tiendra une instance dans le but d'évaluer l'efficacité de son approche de la télévision communautaire. L'instance permettra de revoir la politique relative à la télévision communautaire pour assurer une affectation appropriée des ressources à un vaste éventail d'émissions qui reflètent l'expérience locale des Canadiens en plus d'offrir une possibilité d'expression locale diversifiée.

Programme 1.2 : Connexion au système de communication

Description

Le CRTC encourage le développement ordonné d'un système de communication pour tous les Canadiens dans le but de consolider la structure sociale et économique du Canada, d'améliorer la sécurité des Canadiens et de favoriser leurs intérêts. Ce programme vise à garantir que les Canadiens ont accès à un choix de services de communications de qualité et novateurs à des prix abordables, y compris à des émissions canadiennes à la fois captivantes et créatives.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015–2016	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
18 998 630	18 998 630	18 949 898	18 949 898

Ressources humaines (ETP)

2015–2016	2016–2017	2017–2018
138	138	138

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le système de communication offre aux Canadiens des choix de services de	Pourcentage de revenus de services de télécommunication de détail provenant de	94 %	31 mars

communications de qualité et abordables.	marchés concurrentiels		
--	------------------------	--	--

Faits saillants de la planification

Le CRTC consultera les Canadiens et entreprendra des processus publics pour élaborer des politiques susceptibles de contribuer à améliorer l'accès des Canadiens, y compris les personnes handicapées et celles qui vivent dans des régions rurales et éloignées à des services de communication abordables. De plus, le CRTC prendra l'initiative d'inciter l'industrie à investir dans des services novateurs.

Sous-programme 1.2.1 : Services de communications de qualité

Description

Par l'intermédiaire de ses cadres de réglementation, le CRTC veille à ce que les Canadiens disposent d'un choix de fournisseurs de services de communications de qualité pour ce qui est des services de téléphonie, d'accès Internet, de distribution de radiodiffusion et des services sans fil et les services de distribution de radiodiffusion. Le CRTC surveille les vitesses de la large bande et les pratiques de gestion du réseau des fournisseurs de services Internet afin de garantir qu'elles répondent aux attentes des Canadiens et que ces derniers peuvent avoir accès à des services nouveaux et novateurs. Le CRTC revoit ses décisions règlementaires, les met à jour et offre des services de règlement extrajudiciaire des différends afin d'assurer l'élimination de tous les obstacles à la présence d'un marché concurrentiel pour la prestation des services de communications. Enfin, le CRTC poursuit l'élaboration de cadres de réglementation et la coordination des activités des groupes de l'industrie afin de fournir aux Canadiens handicapés l'accès aux services de communications.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
10 059 957	10 034 020	10 034 020

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
73	73	73

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Services de communications accessibles et de qualité	Pourcentage des foyers ayant accès à des vitesses de téléchargement haut débit d'au moins 5 mégabits par seconde (Mbps).	100 %	31 décembre 2015
	Pourcentage des indicateurs de qualité des services de détail respectés – compagnies de téléphone locales	95 %	31 décembre
	Pourcentage des entreprises examinées qui respectent les exigences réglementaires liées à l'accessibilité	100 %	31 mars

Faits saillants de la planification

Le CRTC lancera, au moyen d'une audience publique, un examen exhaustif pour déterminer de quels services (p. ex., voix et Internet à large bande) tous les Canadiens ont besoin pour participer pleinement à l'économie numérique, de même que pour déterminer si des changements doivent être apportés au régime de subventions existant et [au mécanisme national de contribution](#)^{xi}.

Le CRTC veillera à ce que les entreprises de l'industrie des communications fournissent des appareils et des services adaptés aux personnes handicapées. En 2015-2016, le CRTC évaluera la disponibilité des combinés sans fil mobiles adaptés en tenant une table ronde avec les parties intéressées ainsi qu'une consultation publique plus vaste. De plus, le CRTC arrêtera le mandat et la structure de l'administrateur du service de relais vidéo (SRV) nécessaires pour la mise en œuvre et le financement du SRV d'un bout à l'autre du Canada.

Le CRTC continuera de collaborer avec les fournisseurs de services Internet à la mise en place d'une initiative nationale de mesure de la performance de la large bande, et traitera les plaintes relatives aux pratiques de gestion du trafic Internet. Les résultats de cette initiative permettront au CRTC de voir dans quelle mesure les Canadiens ont accès aux vitesses ciblées.

Le CRTC continuera de surveiller la mise en œuvre du plan de modernisation révisé de Norouestel pour 2015-2017, afin de s'assurer que les objectifs sont atteints et que les consommateurs, dans les régions desservies par Norouestel, tirent profit des améliorations que la compagnie aura apportées à son réseau. Ces améliorations devraient se traduire par de meilleurs

services de télécommunication pour les Canadiens des régions du Nord, y compris les services Internet à large bande et les services sans fil mobiles de quatrième génération.

Sous-sous-programme 1.2.2 : Services de communications abordables

Description

Le CRTC cherche à s'assurer que les Canadiens peuvent avoir accès à des services de téléphonie, d'accès Internet, de sans fil et de distribution de la radiodiffusion, qui sont à la fois abordables et de qualité. Le CRTC évalue les tarifs déposés par les fournisseurs de services, surveille les progrès dans l'industrie des communications et les plaintes des consommateurs, et offre de l'information à ceux-ci afin de garantir que les Canadiens peuvent faire des choix éclairés entre les fournisseurs de services qui offrent des forfaits novateurs et abordables.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
8 938 673	8 915 878	8 915 878

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
65	65	65

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les consommateurs ont une gamme de choix de services de communications	Pourcentage de foyers qui ont accès à trois fournisseurs de services ou plus pour le service Internet à large bande.	95 %	31 mars
	Pourcentage de foyers qui ont accès à trois entreprises de distribution de radiodiffusion ou plus.	95 %	31 août

Faits saillants de la planification

La fourniture de services de télécommunication de gros favorise la concurrence dans les marchés de détail et aide à offrir un plus grand choix à la population du Canada. En 2014-2015, le Conseil a mené deux audiences publiques afin de passer en revue les cadres réglementaires concernant les services de gros : [filaire](#)^{xii} et [sans fil mobiles](#)^{xiii}. Le CRTC publiera ses décisions sur ces

instances au début de 2015-2016. Aux termes de ces décisions, il mettra en œuvre de nouvelles mesures, le cas échéant, et lancera une instance de suivi au besoin.

Le CRTC tiendra des consultations sur les résultats de sa collecte de renseignements, y compris l'établissement d'un cadre modifié qui permettra aux Canadiens d'exercer une plus grande influence sur la question de la disponibilité des téléphones payants dans leurs communautés.

Programme 1.3 : Protection au sein du système de communication

Description

Par l'intermédiaire de ce programme, le CRTC favorise le respect et la mise en application de ses lois et règlements divers, y compris les règles touchant les communications non sollicitées. Cela aide à garantir que les Canadiens ont accès à des services de communications d'urgence tels que le service 9-1-1 et les systèmes d'alerte. En conséquence, les Canadiens ont une protection accrue et bénéficient d'un système de communication plus sûr.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015–2016	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
11 108 068	11 108 068	11 069 359	11 069 359

Ressources humaines (ETP)

2015–2016	2016–2017	2017–2018
79	79	79

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Services de communications canadiens contribuant à la protection et à la sécurité des Canadiens	Pourcentage de Canadiens estimant que le CRTC prend des mesures pour accroître leur sécurité et leur protection au sein du système de communication	50 %	31 mars

Faits saillants de la planification

Le CRTC entreprendra plusieurs initiatives clés qui contribueront à améliorer la sécurité, le droit à la vie privée et la santé des Canadiens, dans le contexte d'un système de communication en constante évolution.

Sous-programme 1.3.1 : Services de communications qui renforcent la sécurité

Description

Le CRTC contribue à instaurer un système de communication offrant des services qui renforcent la sécurité des Canadiens. Parmi ces services, mentionnons les services de communications d'urgence tels que le service 9-1-1 et les systèmes d'alertes au public. Le CRTC surveille le développement du système d'alertes au public et la participation des radiodiffuseurs à cet égard. Afin de garantir que le système 9-1-1 demeure à jour, le CRTC continue d'améliorer le cadre de réglementation applicable aux systèmes 9-1-1 de prochaine génération.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
2 213 150	2 207 229	2 207 229

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
16	16	16

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les fournisseurs de services de communications offrent des services améliorant la sécurité	Pourcentage de radiodiffuseurs participant au système d'alertes au public	80 %	31 mars
	Pourcentage de fournisseurs de services de télécommunication dotés d'installations se conformant aux exigences relatives au service 9-1-1	100 %	31 mars

Faits saillants de la planification

Les services de prise d'appels et d'intervention d'urgence sont essentiels pour la santé et la sécurité de tous les Canadiens. Le CRTC examinera la fiabilité et la résilience du réseau 9-1-1 partout au Canada, et envisagera d'établir un processus qui permettra aux fournisseurs de services de télécommunication d'avertir les centres d'appels 9-1-1 en cas de pannes de réseau qui pourraient les toucher. Le CRTC surveillera le rendement des entreprises de services de télécommunication sans fil en fournissant des renseignements sur la localisation des appelants aux centres d'appels 9-1-1. Il entreprendra aussi d'autres activités visant à améliorer les renseignements sur la localisation des utilisateurs de services sans fil. En outre, le CRTC entamera un examen exhaustif des services 9-1-1 de prochaine génération au Canada.

Le CRTC continuera également de répondre aux plaintes et de prendre des mesures pour renforcer le respect des règles qui régissent l'intensité sonore des messages publicitaires. Le CRTC veillera à ce que les systèmes de radiodiffusion et de télécommunication au Canada participent au Système national d'alertes à la population et en surveillera la conformité, conformément à la politique réglementaire connexe. Le CRTC participera également à l'élaboration des spécifications de combinés et de normes techniques pour permettre aux Canadiens de recevoir des messages d'urgence sur leurs appareils mobiles en fonction de leur emplacement.

Sous-programme 1.3.2 : Communications commerciales non sollicitées**Description**

Le CRTC renforce la protection de la vie privée des Canadiens, y compris des consommateurs canadiens, en valorisant le respect et la mise en application de ses règles et règlements relatifs aux communications non sollicitées, y compris ceux qui touchent la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNTE) et la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP). Afin de mieux faire connaître aux Canadiens les mesures disponibles destinées à les protéger de

communications indésirables, le CRTC met en place des activités publiques d'information et de sensibilisation liées à la LNTE et à la LCAP. Le CRTC établit également des partenariats à l'échelle nationale et internationale afin de faciliter les activités de mise en application des dispositions relatives à la LNTE et à la LCAP. Le CRTC mène des enquêtes sur les plaintes et prend les mesures appropriées de mise en application concernant tant la LNTE que la LCAP.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
8 894 918	8 862 130	8 862 130

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
63	63	63

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Réduction des violations liées aux communications commerciales non sollicitées	Réduction du pourcentage de messages commerciaux non sollicités (pourriels) sur une période de 12 mois	10 %	31 mars
	Pourcentage d'organismes demeurant conformes dans les 12 mois suivant la mesure d'exécution ou d'application de la loi prise à leur égard	80 %	31 mars

Faits saillants de la planification

À titre de principal organisme gouvernemental chargé d'appliquer et de faire observer la LCAP, le CRTC continuera de s'acquitter de ses responsabilités en vertu des lois entrées en vigueur en 2014-2015. Il poursuivra ses activités de mobilisation et de coordination avec ses partenaires nationaux et internationaux pour tirer parti des capacités au chapitre de la collecte de renseignements et de l'échange d'information, et renforcer la coopération en matière d'application de la loi. Les processus de collecte, de production et de diffusion de toute une gamme de renseignements seront renforcés, ce qui permettra au CRTC de mettre l'accent sur les domaines d'enquête où ces processus auront la plus grande incidence. Le CRTC continuera d'apporter des améliorations à la formation, afin que les agents chargés de l'application de la loi

et du renseignement soient bien préparés à relever les défis actuels et émergents liés à leurs fonctions.

Le CRTC collaborera avec l'industrie, les universités et ses partenaires nationaux et internationaux à l'élaboration des solutions nécessaires à la promotion et à l'application des Règles sur les télécommunications non sollicitées. Il s'agira d'évaluer la mesure dans laquelle de nouvelles sources de données peuvent fournir des renseignements donnant matière à des poursuites afin de renforcer les activités d'application de la loi relatives aux télécommunications.

Pour assurer la stabilité à long terme du régime du CRTC servant à administrer la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNTE), le Conseil mettra en œuvre la décision qu'il aura prise à la suite d'un processus d'audiences publiques visant à évaluer la pertinence de la structure actuelle des tarifs d'abonnement. Le maintien de mesures d'application vigoureuses et efficaces encouragera les télévendeurs à s'inscrire et à s'abonner à la LNTE.

Pour garantir que les personnes qui communiquent avec les électeurs canadiens au moment d'élections fédérales le font d'une manière transparente, le CRTC terminera la mise au point du Registre de communication avec les électeurs entreprise à la fin de 2014-2015. Un programme de conformité et d'application, ainsi que de sensibilisation des intervenants à qui s'applique le Registre de communication avec les électeurs, sera mis en œuvre. Le CRTC continuera d'informer les Canadiens au sujet du Registre de communication avec les électeurs, de même que des nouvelles responsabilités des personnes qui communiquent avec les électeurs au moment d'une élection fédérale.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015–2016	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
13 755 790	13 755 790	13 710 722	13 710 722

Ressources humaines (ETP)

2015–2016	2016–2017	2017–2018
120	120	120

Faits saillants de la planification

En mettant constamment l'accent sur le maintien d'une organisation à rendement élevé, le CRTC continuera de promouvoir le programme centré sur l'excellence dans la fonction publique en ce qui a trait à la prestation de services de qualité supérieure axés sur les Canadiens et à la fourniture de produits axés sur les résultats, tout en assurant la gestion efficace et efficiente des fonds publics.

Le CRTC poursuivra une refonte de son site Web pour permettre aux Canadiens de trouver plus facilement l'information recherchée et de communiquer plus efficacement avec le Conseil. Pour améliorer la gouvernance et l'efficacité des services internes, le CRTC élaborera une stratégie globale à long terme visant à moderniser son système de gestion des applications.

Le CRTC continuera de moderniser ses activités de sensibilisation auprès des Canadiens, tout en consolidant les partenariats avec les intervenants externes. En outre, le CRTC s'emploiera à renforcer les collaborations avec des partenaires universitaires, à augmenter sa base de preuves et à promouvoir la recherche dans des domaines de politique touchant les activités du CRTC. Pour soutenir l'initiative « Gouvernement ouvert » du gouvernement du Canada, le CRTC prendra des mesures pour assurer un meilleur accès du public à ses données.

Appuyant les efforts du gouvernement du Canada pour réduire les dépenses, le CRTC mettra en œuvre des initiatives mises de l'avant au cours de l'exercice d'examen de l'efficacité interne mené en 2014-2015. Ces initiatives contribueront à réduire les coûts d'exploitation annuels du CRTC d'au moins 5 %, et celui-ci envisagera, le cas échéant, des possibilités de réinvestir ou de réaffecter des montants dans ses opérations en cours. Le CRTC mettra à jour son plan quinquennal d'investissement pour s'assurer que les ressources sont bien harmonisées avec les priorités de l'organisme et que les exigences contractuelles sont planifiées et budgétisées de manière adéquate. La planification des investissements est un élément essentiel pour optimiser les ressources et en assurer une saine gestion.

Pour que le CRTC demeure un lieu de travail sain et productif, le Conseil misera sur les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014 afin de continuer à aborder les domaines dans lesquels des améliorations sont souhaitées, tout en demeurant diligent concernant les domaines où il a obtenu de bons résultats. Le CRTC continuera également à mettre en œuvre des initiatives de planification de la relève, de transfert de connaissances et de gestion du rendement, tout en tirant parti de la nouvelle approche en apprentissage pour le gouvernement dans son ensemble de l'École de la fonction publique du Canada, y compris le programme de cours commun, afin que les employés du CRTC demeurent hautement qualifiés et bien formés, et conservent leur rendement élevé.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des résultats du CRTC. Les prévisions concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est établi selon une comptabilité d'exercice, et que les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Rapport sur les plans et les priorités sont établies sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Une version plus détaillée de l'état des résultats prospectif ainsi que les notes afférentes, comprenant le rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, est disponible sur le site [Web du CRTC](#)^{xiv}.

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars
(en dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2014–2015	Résultats prévus 2015–2016	Écart
Total des dépenses	65 192 000	66 343 000	1 151 000
Total des revenus	47 627 000	47 625 000	(2 000)
Coût de fonctionnement net	17 565 000	18 718 000	1 153 000

Il y a une augmentation dans les charges prévues de l'ordre de 1,15 millions de dollars (1,8%) en 2015-16 comparativement à 2014-15. Ceci est principalement attribuable à une augmentation des activités de mise en application et à de légères augmentations relativement à des dépenses salariales.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Il n'existe pas de tableaux de renseignements supplémentaires pour le CRTC.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée [Dépenses fiscales et évaluations](#)^{xv}. Les mesures fiscales présentées dans la publication *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Les Terrasses de la Chaudière, Édifice central
1, promenade du Portage, Gatineau QC J8X 4B1
Canada

ou

Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Téléphone : 819-997-0313

Télécopieur : 819-994-0218

TDD : 819-994-0423

Site Web : <http://www.crtc.gc.ca>

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Le ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L’équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d’une organisation, d’un programme, d’une politique ou d’une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

- i. *Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-22/index.html>
- ii. *Loi sur Bell Canada*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/B-3.6/index.html>
- iii. *Loi sur la radiodiffusion*, L.C. 1991, ch. 11, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/index.html>
- iv. *Loi sur les télécommunications*, L.C. 1993, ch. 38, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-3.4/index.html>
- v. *Loi électorale du Canada*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/E-2.01/>
- vi. *Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications*, L.C. 2010, ch. 23; <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-1.6/page-1.html>
- vii. Plan triennal du CRTC 2014-2017, <http://www.crtc.gc.ca/fra/publications.htm>
- viii. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- ix. *Budget principal des dépenses 2015–2016*, <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp>
- x. Parlons télévision : une conversation avec les Canadiens, <http://www.crtc.gc.ca/fra/parlonstele-talktv.htm>
- xi. Régime de contribution fondé sur les revenus, <http://www.crtc.gc.ca/fra/contribution.htm>
- xii. Avis de consultation de télécom CRTC 2013-551, Avis d'audience date du 27 octobre 2014, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2013/2013-551.htm>
- xiii. Avis de consultation de télécom CRTC 2014-76, Avis d'audience date du 29 septembre 2014, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2014/2014-76.htm>
- xiv. État des résultats prospectif, <http://www.crtc.gc.ca/fra/publications/reports/fin15a.htm>
- xv. Publication, *Dépenses fiscales et évaluations*, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>